



MARCHE DE MANDAT

**Etudes et travaux d'aménagement de la ZAC des Florides
Commune de Marignane**

AVENANT N°1

OPERATION N°

.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

NOTIFIE LE / /

Société Locale d'Equipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine
Le Louvre & Paix – CS 80024 – 49, La Canebière
13232 MARSEILLE CEDEX 01

SOMMAIRE

ARTICLE I.	DEFINITION DE LA MISSION COMPLEMENTAIRE.....	5
ARTICLE II.	BUDGET PREVISIONNEL.....	5
SECTION 2.01	IMPUTATION ET BUDGET DES PRESTATIONS LIEE A LA MISSION COMPLEMENTAIRE	5
SECTION 2.02	INCIDENCE FINANCIERE.....	7
ARTICLE III.	DELAIS.....	7
ARTICLE IV.	AUTRES DISPOSITIONS DU MANDAT	7
ARTICLE V.	PRISE D'EFFET	7

Entre les soussignés

La Métropole Aix-Marseille Provence, Le Mandant, ayant son siège social au Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, agissant en vertu de la délibération du Conseil de La Métropole en date du 20 septembre 2018 (FAG 001-4256/18 CM),

ci-après désignée « le Mandant » ou « La Métropole »
d'une part,

et

La Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine, Société Publique Locale au capital de 5 000 000 Euros, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville de de Marseille et les bureaux au 49 la Canebière 13001 Marseille, immatriculée sous le numéro 524 460 888 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille, représentée par son Directeur Général, M. Jean-Yves MIAUX, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la société, en date du 26 Juin 2014,

ci-après désignée « le Mandataire » ou « La SOLEAM »
d'autre part.

Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a engagé en 2002 une démarche visant à identifier des espaces permettant la programmation d'opérations d'aménagement destinées au développement de l'action économique.

Dans ce cadre, a été créée la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Florides d'intérêt communautaire à vocation d'activités. Créée par délibération n° URB 4/259/CC du Conseil de Communauté du 30 mars 2006, située principalement sur la Commune de Marignane, d'une superficie de 87 hectares dont 60 cessibles, cette zone est destinée à l'accueil d'activités tertiaires et industrielles.

Le dossier de réalisation de la ZAC des Florides a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° DEV 008-910/08/CC du 9 janvier 2009. A ce titre, le programme des équipements publics de la ZAC a été validé.

L'aménagement de cette zone réalisé en régie directe par la Communauté Urbaine puis par La Métropole Aix-Marseille-Provence.

Depuis la réception des ouvrages en 2017 par la Métropole, de nombreuses dégradations ont eu lieu sur la tranche 2 de la ZAC, telles que les vols de câblages du réseau d'éclairage public, les dispositifs de fonte de voirie, la dégradation du mobilier urbain, de postes électriques...

Aussi, la poursuite de la commercialisation des lots de la ZAC, permise par la réalisation d'une majorité des espaces publics en phase 2, se heurte à l'évolution rapide et complexe de la demande locale. Il est donc nécessaire que la collectivité s'adapte au marché économique actuel.

A ce titre, il a été convenu d'élargir la commercialisation de la ZAC, initialement destinée à la filière aéronautique dans le cadre du projet Henri Fabre, et de l'ouvrir à d'autres activités liées à la logistique et l'industrie. Ainsi, il convient d'accompagner cette réorientation en terme d'aménagement, en améliorant les conditions d'accès de la ZAC tout en maintenant le niveau d'exigence environnemental du site.

Pour piloter dans les meilleures conditions ces nouvelles phases d'aménagements, la Métropole a choisi de confier à la SOLEAM un mandat d'études et travaux défini à partir du programme global de l'opération.

Il a été constaté par l'ensemble des parties que les dégradations constatées sur la ZAC lors de l'établissement du mandat (décharges sauvages, équipements publics dégradés et/ou volés, etc.) sont un problème récurrent et qui tend à s'intensifier.

Le mandant a donc demandé au mandataire d'intégrer à ses missions dans le cadre de son mandat la mise en œuvre et le pilotage d'un marché d'entretien courant du territoire de la ZAC, afin de garantir la bonne tenue des espaces publics pour sécuriser le site, respecter les impératifs environnementaux et faciliter les démarches de commercialisation.

Le présent avenant définit cette mission complémentaire, tant dans sa teneur que dans son étendue financière et temporelle.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit.

Article I. Définition de la mission complémentaire

La mission dite « marché d'entretien » objet du présent avenant consiste à définir et mettre en œuvre un marché de prestations de services pour assurer l'entretien courant du territoire de la ZAC.

Cet entretien courant comprend :

- La collecte, le tri et l'évacuation de déchets et autres matériaux divers présents sur les espaces publics de la ZAC
- Eventuellement, la collecte, le tri et la mise en stock provisoire sur site de matériaux susceptibles d'être réutilisés sur le territoire de la ZAC à des fins d'aménagement (déblais réutilisables en remblais), sous réserve de la validation de cette réemployabilité par une étude règlementaire
- Le nettoyage mensuel des espaces publics de la ZAC
- Les travaux de sécurisation des espaces publics et des parcelles devant être commercialisées (clôtures, GBA, merlons de terre, etc.)

La définition de ce marché et des consultations subséquentes, l'attribution du marché et le suivi de son exécution sont réalisés par le mandataire conformément aux termes des articles du mandat non modifiés par le présent avenant.

Article II. Budget prévisionnel

Section II.1 Imputation et budget des prestations liée à la mission complémentaire

L'annexe 2 au mandat est complétée et modifiée comme suit :

ZAC DES FLORIDES		BUDGET DEPENSES			
#	Libellé	U	Quantité	PU en €HT	Montant en €HT
A TRAVAUX					
1	Giratoire raccordement D368				
	Travaux préliminaires (nettoyage, sécurisation, etc.)	Ft	1	10 000	10 000
	Travaux	Ft	1	1 000 000	1 000 000
	Sous-total 1				1 010 000
2	Démolition hangar				
	Travaux préliminaires (déconnexions, inspections, diagnostic amiante, confinement, etc.)	Ft	1	25 000	25 000
	Désamiantage	Ft	1	100 000	100 000
	Démolition	t	18 000	5	90 000
	Déblais complémentaires	m3	3 000	10	30 000
	Tri	t	23 400	10	234 000
	Evacuation	t	23 400	37	865 800
	Sous-total 2				1 344 800
3	Démolition garage				
	Travaux préliminaires (déconnexions, inspections, diagnostic amiante, etc.)	Ft	1	10 000	10 000
	Démolition hors désamiantage	t	360	5	1 800
	Déblais complémentaires	m3	300	10	3 000
	Tri	t	900	10	9 000
	Evacuation	t	900	26	23 400
	Sous-total 3				47 200
4	Voiries et réseaux				
	<i>Maillage phase 2 vers phase 3</i>				
	Talutage des merlons existants pour libération d'emprise	Ft	3 000	25	75 000
	Voirie et réseaux secs	m2	6 400	200	1 280 000
	Réseau eaux usées	ml	300	250	75 000
	<i>Réfection et réparations suite dégradations</i>				
	Reprise des câblages	ml	2 000	50	100 000
	Réparation des mâts d'éclairage	u	40	1 500	60 000
	Réparation des transfos électriques	u	10	5 000	50 000
	Remplacement des fontes de voiries	u	50	200	10 000
	Remplacement des grilles de caniveaux pluviaux	ml	200	250	50 000
	Recalibrage des noues pluviales	ml	800	100	80 000
	Réfection partielle des réseaux	ml	1 000	250	250 000
	Réfection de revêtements	m2	3 000	100	300 000
	Sous-total 4				2 330 000
5	Entretien des espaces publics de la ZAC				
	<i>Gestion des stocks présents</i>				
	Volume stocké sur lots 1-3	t	117 000		
	Volume stocké sur lots 25-26	t	144 000		
	soit à traiter au total	t	261 000	31	8 091 000
	<i>Entretien courant</i>				
	Nettoyage mensuel	ms	48	2 000	96 000
	Tri, chargement et évacuation de déchets et encombrants type DIB	t	1 000	40	40 000
	<i>Sécurisation</i>				
	Mise en œuvre et repli de clôtures type HERAS ou bacs aciers	ml	1 000	20	20 000
	Mise en œuvre et repli de GBA ou similaires	U	300	100	30 000
	Création de merlons à l'aide de matériaux issus du site	U	50	1 500	75 000
	Sous-total 5				8 352 000
	Total travaux				13 084 000
B ETUDES & REMUNERATION					
	Maîtrise d'œuvre	Ft	7,00%	13 084 000	915 880
	Etudes géotech & pollution	Ft	0,75%	13 084 000	98 130
	Topo & autres	Ft	0,25%	13 084 000	32 710
	Rém SOLEAM sur travaux	Ft	5,00%	13 084 000	654 200
	Rém SOLEAM sur action foncière	Ft	1,00%	13 084 000	130 840
	Rém SOLEAM sur DUP	Ft	1,00	10 000	10 000
	AMO divers (commerces, enviro, etc.)	Ft	1,50%	13 084 000	196 260
	Total études et rémunération				2 038 020
	TOTAL GENERAL				15 122 020

édité le 24/04/2020

Section II.2 Incidence financière

Le présent avenant est sans incidence financière sur le budget prévisionnel du mandat.

Article III. Délais

Cet élément de mission complémentaire est à exécuter pendant toute la durée du mandat (définition et mise en place d'un marché initial puis renouvellement ou nouvelles consultations successives).

Article IV. Autres dispositions du mandat

Toutes les dispositions du mandat qui ne sont pas contraires au présent texte restent en vigueur.

Article V. Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification par le mandant au mandataire

Fait en trois exemplaires à, le

Pour La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente

Martine VASSAL

Pour la SOLEAM,

le Directeur Général,

Jean-Yves MIAUX